

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
20 janvier 2022 à 18h30

PRESENTS : MM., BOULANGER, CUBERTAFON, MERILLOU, FOREST, DELAGE, POUQUET, SOULIER, Mmes POLTORAK, FEURPRIER, PERETTI, PEYRAMAURE, GAY, MAILLER, formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS : F.ISASCA, P.COMBROUX

Désignation du secrétaire de séance : M. PERETTI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Acquisition de la parcelle AI339 située Rue Alfred Bost pour l'aménagement de la Plaine des sports

Vu le projet d'aménagement d'une Plaine des sports,
Considérant l'opportunité pour la Commune d'acquérir la parcelle cadastrée AI 339 appartenant à Messieurs LOUSSOUARN, située 20 rue Alfred Bost, afin de permettre la poursuite du projet et notamment l'aménagement du parking des bus.

Il est proposé :

- De faire l'acquisition de la parcelle AI 339 d'une contenance de 1844 m², au prix de 18 440 € soit 10 € le m² ;
- D'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à formaliser la vente par acte administratif et à signer toutes pièces se rapportant à la transaction.

Mise aux voix : Approuvé à l'unanimité.

3. Demande de subvention 2^{ème} phase de travaux Plaine des sports

Vu le montant initial du projet PHASE 1 de 361 000 €,

Considérant qu'une 2^{ème} tranche de travaux est prévue comprenant les éléments suivants :

- le traitement du parking bus sur un nouvel emplacement afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs des bus, des automobilistes et des piétons ;
- la création d'une aire de PUMP TRACK ;
- la construction d'un mur d'entraînement de tennis ;
- la création d'espaces végétalisés beaucoup plus spacieux comprenant « un espace sensoriel et pédagogique » ;
- plantation d'un plus grand nombre d'arbres notamment « un verger conservatoire ».
- réhabilitation du local mis à disposition de l'association sportive de basket-ball
- pose d'une cabine sanitaire automatique PMR

Considérant que cette 2^{ème} PHASE de travaux est estimée à **395 072 € HT**,

Il est proposé de solliciter :

- la DETR au taux de 30 % (taux de 27 % attribué pour la phase 1).
- le conseil départemental au taux de 30 %

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4. Fonds de concours à la CCILAP pour la pose d'un passage busé sur la route de la Planche

Afin de gérer les eaux pluviales sur la route de La Planche au niveau du lotissement Les Prunus à Lanouaille, il est prévu la fourniture et pose d'un passage busé.

Plan de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
TRAVAUX :			
- Gestion des eaux pluviales	5 502 €	Fonds de concours Lanouaille	2 751 €
- Mise à la côte	1 200 €	Fonds propres CCILAP	3 951 €
TOTAL	6 702 €	TOTAL	6 702 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Intégration du périmètre d'étude de la charte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Considérant que le Parc est entré cette année en période de révision de sa charte.

La charte actuelle porte sur la période 2011-2026.

La nouvelle Charte entrera en vigueur en 2026 et s'achèvera en 2041. Ce processus de réalisation de la nouvelle charte durera environ 4 ans car la procédure nécessite plusieurs étapes de concertation entre les différentes parties prenantes.

Dans ce cadre et préalablement aux phases de diagnostic, le périmètre d'étude, éventuel futur périmètre d'adhésion (pour la future charte entre 2026 et 2041), doit être défini.

Le comité syndical du Parc prendra la décision finale quant à la définition du périmètre d'étude en février 2022.

Afin de présenter les enjeux liés à la définition de ce périmètre d'étude, une rencontre a eu lieu le 03 janvier 2022 à destination des communes de la Communauté de Communes Isle Loue Avezère, dont la commune de Lanouaille est membre.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande d'intégration à ce périmètre d'étude.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.